

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version n°11

Page 1/7

Date de mise à jour 18/12/2014

Date impression: 18/12/2014

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

Nom commercial :

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit ALUPOT
Code produit : LU467
Utilisation commerciale Lubrifiant
Fournisseur GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIE
21 rue de l'Orgeval
77120 COULOMMIERS
Tél : 01-64-03-50-50 Fax:01-64-03-50-67

Contact en cas d'urgence N°d'appel d'urgence : Service technique Spirel ou ORFILA 01.45.42.59.59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 **La préparation n'est pas classifiée comme dangereuse selon le règlement 1272/2008**

Classification selon la directive 1999/45/CE **La préparation n'est pas classifiée comme dangereuse selon la directive 1999/45/CE**

Etiquetage (d'usage ou CE)

SYMBOLE : /

SYMBOLE : /

H-Code: Non disponible

PHRASES Non concerné

P-Code: Non disponible

PHRASES Non concerné

Etiquetage transport Voir paragraphe 14.

Résultat des évaluations PBT et vPvB: PBT: Non Applicable

vPvB: Non Applicable

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 NATURE CHIMIQUE:

PREPARATION Produit à base d'huile minérale naphthénique dont la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est inférieure à 3%, selon la méthode IP 346.

Informations complémentaires:

3.2 COMPOSANTS DANGEREUX **: :

Composant(s)	Pourcentage massique	Classification(Dir.67/548)	Classification(Règ.1272/2008)	N°CAS	N° REACH / UE N°/CASN°
Aluminium pâte	15 - 30	F;R10 R15	Flam.Sol.1;H228	7429-90-5	01-2119529243-45-xxxx/013-002-00-1/7429-
White spirit sans aromatique	2-10	Xn R 10, R65, R 66	Flam.Liq.3,H226 Acute Tox.3,H331 Asp.Tox.1, H304 Stot SE 3, H336	64742-48-9	01-2119463258-33-xxxx
Huile minérale blanche	5-10	Xn R65 R66	Acut Tox.3;H331/Asp Tox.1; H304	8012-95-1	

3.3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes sur la santé Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë.

Effets néfastes sur Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement.

Dangers physico-chimiques Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALUPOT

Version n°11

Page 2/7

Date de mise à jour 18/12/2014

Date impression: 18/12/2014

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

4 - PREMIERS SECOURS

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Inhalation	Le risque n'existe que pour des graisses en aérosol ou en cas de chauffage du produit à des températures élevées. Dans ces deux cas, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.
Contact avec la peau	Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes. Si des troubles de la vue persistent, consulter un spécialiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires, appeler un médecin rapidement.
Aspiration	Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissement par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.
Instruction pour le médecin	Effets connus des hydrocarbures. En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	Non applicable.
Moyens d'extinction	Appropriés : Mousse CO ₂ , poudre ou brouillard d'eau. Déconseillés : Jet d'eau sous pression.
Dangers spécifiques (en cas d'incendie ou d'explosion)	La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.
Protection des intervenants	Port obligatoire d'un appareil respiratoire homologué isolant autonome en atmosphère confinée en raison des fumées abondantes et des gaz.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Des déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
Précautions pour la protection de l'environnement	Concevoir des installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
Méthode de nettoyage	La récupération s'effectue à l'aide de moyens physiques (pompages, écrémage, ..). Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs	Assurer une ventilation suffisante en cas de risques de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.
Prévention des incendies et des explosions	Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version n°11

Page 3/7

ALUPOT

Date de mise à jour 18/12/2014

Date impression: 18/12/2014

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

Précautions et conseils d'utilisation	Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit sur des carters chauds et des contacts électriques. Eviter les projections. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards. Eviter le contact avec les agents oxydants forts. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries .. résistants aux hydrocarbures. Température d'utilisation conseillée : si mentionnée voir § 9 Température d'utilisation déconseillée : température supérieure au point de goutte.
STOCKAGE :	
Mesures techniques	Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Conditions de stockage	<i>Recommandées :</i> Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. <i>A éviter :</i> Le stockage soumis aux intempéries.
Dégradation du produit	Aucune dans les conditions normales de stockage.
Matériaux d'emballages	Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordres techniques	Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée. Dans le cas de travaux en enceintes confinée (cuves, réservoirs ..),s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.					
Valeurs limites d'expositions	Valeur limite d'exposition		Valeur moyenne d'exposition			
<i>Composant(s)</i>	<i>N° CAS</i>	<i>N° REACH</i>	<i>VLE</i>	<i>VME</i>	<i>Source</i>	<i>Remarque</i>
Brouillards d'huile	-	-	10mg/m3 sur 15 min	5mg/m3 sur 8heures		

Protection des mains	Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.
Protection des yeux	Lunettes en cas de risque de projections.
Protection de la peau et du corps autre que les mains	Selon nécessité : écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts). Ne porter ni bagues, montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.
Mesure d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version n°11

Page 4/7

ALUPOT

Date de mise à jour 18/12/2014

Date impression: 18/12/2014

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Butyreux, filant
Couleur	Aluminium
Odeur	Caractéristique.
<u>Caractéristique</u>	
pH	Non applicable.
Point de fusion °C	Non applicable.
Point d'ébullition °C	Non applicable.
Masse volumique	1000 kg/m ³ à 20°C.
Solubilité dans l'eau(20°C g/l)	Insoluble et non miscible.
Solubilité dans les solvants	soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
Coefficient de partage n-Octanol/Eau(log Po/w)	ND
Température spécifique de changement d'état	Point de goutte > 180°C
Viscosité dynamique(mPa s)	Non applicable.
Point éclair	Non applicable.
Température d'auto inflammation	250°C (ASTM E 659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés ...). Le stockage soumis aux intempéries.
Caractéristiques d'explosivité	Non concerné.
Pression de vapeur	ND
Autres informations	Pénétrabilité : 320 (1/10 mm) à 25°C.

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version n°11

Page 5/7

ALUPOT

Date de mise à jour 18/12/2014

Date impression: 18/12/2014

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

10- STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter	La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.
Matières à éviter	Eviter le contact avec les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE – EFFETS

TOXICITE AIGÛE	Dose	Espèce	Méthode	Remarque
Oral	LD50	ND	-	-
Dermal	LD50	ND	-	-
Inhalation	LC50	ND	-	-

Inhalation Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact avec la peau Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
Les contacts avec la peau devraient être minimisés.

Ingestion Peut provoquer des troubles digestifs tels que : diarrhée, nausée, ...

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Contact avec la peau Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation A notre connaissance, le produit ne provoque pas de sensibilisation.

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Dermal	ND	-	-	-
Inhalation	ND	-	-	-

CMR A notre connaissance, le produit ne contient pas de substance cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction.

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Cancérigène	ND	-	-	-
Mutagénicité	ND	-	-	-
Toxicité pour la reproduction	ND	-	-	-

Autres effets Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. De telles impuretés peuvent provoquer des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.

Effets irritant et corrosif

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Yeux	ND	-	-	-
Dermal	ND	-	-	-
Inhalation	ND	-	-	-

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version n°11

Page 6/7

ALUPOT

Date de mise à jour 18/12/2014

Date impression: 18/12/2014

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

12- INFORMATION ECOLOGIQUE

Toxicité envers l'environnement :

TOXICITE AIGÛE	Dose	Durée	Espèce	Evaluation	Méthode	Remarque
Poisson	LC50	96h	-	ND	-	-
Daphnée	EC50	48h	-	ND	-	-
Algue	LC50	72h	-	ND	-	-

Mobilité *Air* : il y a peu de pertes par évaporation.
Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico chimiques, le produit est, en général, peu mobile au sol.

Eau : insoluble, le produit flotte ou dépose.

Persistance et dégradabilité Absence de données expérimentales sur le produit fini.

Potentiel Bioaccumulatif Non déterminé.

Résultat de l'évaluation PBT Non déterminé.

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets La seule élimination en France est la récupération par un récupérateur agréé, la régénération et le brûlage dans une installation agréée.

Elimination des emballages Se conformer à la réglementation en vigueur.

Dispositions légales Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer: décret n°73-218 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77, circulaire du 14/01/77 et 04/11/80.

Réglementation relative aux déchets: loi n°75-633 du 15/07/75 et décret n°77-974 du 19/08/77, décret n°79-981 du 21/11/79 modifié par les décrets n°85-387 du 29/03/85, n°89-192 du 24/03/89 et n°89-648 du 31/08/89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.

Loi n°88-1261 du 30/12/88, décret n°90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets générateurs de nuisances.

Loi n°92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

14- INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Non soumis à la réglementation du transport des matières dangereuses.

Terre / routes (classe ADR) : Non concerné

Chemin de fer (classe RID) : Non concerné

Voies fluviales (classe ADN) : Non concerné

Voie maritime (classe IMDG) : Non concerné

Voie aérienne (classe IATA-DGR) : Non concerné

Numéro ONU : Aucun

Nom d'expédition: Graisse lubrifiante

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version n°11

Page 7/7

ALUPOT

Date de mise à jour 18/12/2014

Date impression: 18/12/2014

Modèle conforme au Règlement CE N°1907/2006 (REACH)

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation communautaire Non concerné

Phrases de risque

Conseils de prudence Non concerné

Réglementation française

Code de sécurité sociale:

Article.L.461-1 à L 461-7 tableau publié dans la brochure 85/10 bis des JO tableau n°36

Code du travail : Article R 241-50, arrêté et décret du 11/07/77

Code du travail (hygiène et sécurité) : R 232-1.3.4, 1 à 5-11. Article R 233-43

Code du travail (prévention des incendies) : Article R 233-14 à 41

Installation classée : Non concerné

Nomenclature rejet : Voir paragraphe 13

Inventaire

/

16- AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases de risque

R10 Inflammable

****R15** Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

R 65 Nocif, peut causer des dommages dans les poumons si absorbé

R 66 Exposition répétée peut causer un assèchement de la peau et des craquelures

Abréviation :

ND Non déterminé (e)

PBT persistante, bioaccumulable, toxique

VLE Valeur limite d'exposition

VME Valeur moyenne d'exposition

Utilisation Lubrifiant.

Date d'émission de la fiche 18/12/2014

Annule et remplace la 02/09/2014

Tableau de révision

Section	Modification	Date de modification
-	Création	17/03/2005
-	Information non disponible	19/04/2005
-	Information non disponible	20/04/2005
12	Persistence et dégradabilité	09/04/2008
-	Révision globale selon le règlement CE 1907/2006	11/09/2008
2, 15, 15	**Révision des phrases de risques	08/06/2009
2, 15, 16	**Révision des phrases de risques	18/09/2009
-	Révision globale selon le règlement GHS	13/07/2012

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires à pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de texte autre que ceux cités.

